



remplacement congé parental en cdd renouvelable

Par **lallouche**, le **27/05/2009** à **14:03**

Bonjour, rn j'occupe actuellement dans un établissement pour personnes âgées en qualité d'aide soignante de nuit sur un poste de remplacement congé parental qui a débuté le 5 avril 2009 et qui se prolonge jusqu'à fin septembre avec la possibilité d'être prolongé si la personne que je remplace décide de prendre son congé parental en totalité. rn Cependant, je voudrais que le présent contrat s'achève en septembre 2009 et ne désire pas continuer mon remplacement à ce poste pour des raisons de convenances personnelles (fatigue physique à cause du décalage de sommeil, maux de dos, grande distance de mon domicile 35 kms par parcours.) rn Comment dois je faire pour avertir mon employeur, faudra -t-il considéré cette fin de contrat comme une démission?, ou une fin de contrat à durée déterminée? Quels seront mes droits et mes devoirs rn rn Merci de votre attention, en attente d'une réponse de votre part

Par **Visiteur**, le **27/05/2009** à **16:29**

bonjour, rn rn quels sont exactement les termes mentionnés sur votre contrat ? rn rn cdd à terme précis : du au (date de fin du congé parental de madame x) rn rn cdd à terme imprécis : jusqu'au retour de madame x rn rn si terme précis, votre cdd s'arrête à la date convenue.. rn si terme imprécis, votre cdd prendra fin au retour de la personne remplacée. rn rn non ne peut pas démissionner d'un cdd, sauf pour une embauche en cdi....